

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION À L'AGA 2021

## Délégué(e)s



À joindre à l'extrait du procès-verbal de votre coopérative relatif à sa délégation à l'assemblée annuelle de la FHCQ-FECHIMM

En vertu des règlements généraux de la Fédération, les coopératives membres ont droit à 2 délégué(e)s par tranche de 50 logements jusqu'à un maximum de 6 délégué(e)s. Elles ont 1 droit de vote par tranche de 50 logements jusqu'à 3 droits de votes maximum. Chaque délégué.e n'a le droit qu'à 1 seul vote.

Coopérative : \_\_\_\_\_

### Délégué(e) 1 (votant)

Nom

Téléphone

Courriel

Rôle dans la coopérative

Présence à l'AGA: Vendredi soir Samedi

### Délégué(e) 4

Nom

Téléphone

Courriel

Rôle dans la coopérative

Présence à l'AGA: Vendredi soir Samedi

### Délégué(e) 2 (votant si plus de 50 membres)

Nom

Téléphone

Courriel

Rôle dans la coopérative

Présence à l'AGA: Vendredi soir Samedi

### Délégué(e) 5

Nom

Téléphone

Courriel

Rôle dans la coopérative

Présence à l'AGA: Vendredi soir Samedi

### Délégué(e) 3 (votant si plus de 100 membres)

Nom

Téléphone

Courriel

Rôle dans la coopérative

Présence à l'AGA: Vendredi soir Samedi

### Délégué(e) 6

Nom

Téléphone

Courriel

Rôle dans la coopérative

Présence à l'AGA: Vendredi soir Samedi

### POUR TRANSMETTRE VOTRE INSCRIPTION

- **Par la poste :**  
FHCQ-FECHIMM – AGA 2021, 7000, avenue du Parc, bureau 206, Montréal (QC) H3N 1X1
- **Par fax :**  
514 843-5241
- **Par courriel :**  
aga@fechimm.coop (assurez-vous de demander la confirmation de réception de votre courriel)

## MODÈLE D'EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL



Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration ou de l'assemblée générale de la coopérative d'habitation, \_\_\_\_\_

tenue le \_\_\_\_\_ 2021, et où il y avait quorum.

Attendu que la coopérative est membre en règle de la FHCQ-FECHIMM, « il est résolu que :

_____	_____
_____	_____
_____	_____

représenteront la coopérative à l'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'habitation coopérative du Québec (FHCQ-FECHIMM), les 28 et 29 mai 2021.»

Signature secrétaire : \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_ 2021

**En vertu des règlements généraux de la FHCQ-FECHIMM, chaque coopérative membre a droit à deux (2) délégué.e.s par tranche de cinquante logements membres de la coopérative jusqu'à un maximum de six (6) délégué.e.s par coopérative.**

**Veillez nous transmettre ce formulaire dûment rempli par courriel à [aga@fechimm.coop](mailto:aga@fechimm.coop) fax au 514 843-5241**